

Québec, le 18 décembre 2002

Monsieur Clément Pouliot
Président
Fédération des producteurs de porcs du Québec
555, boulevard Roland-Therrien, 5^e étage
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Objet : Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec
Dépôt d'un document

Monsieur le Président,

Lors de la séance du 10 décembre 2002, la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec a questionné La Financière agricole du Québec relativement à la répartition des entreprises du secteur porcin bénéficiant du *Programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles* selon les strates de production suivantes : 10 000 à 50 000 porcs, 50 000 à 100 000 porcs et 100 000 porcs et plus.

Le 12 décembre 2002, La Financière agricole a transmis à la Commission un document sous forme de tableau répondant à cette question. Elle a toutefois émis une réserve quant au fait de rendre publique cette information en alléguant, notamment, une entente de confidentialité avec la Fédération des producteurs de porcs du Québec. Vous trouverez, joint à la présente, le tableau en question ainsi qu'un document expliquant la position de la Financière agricole à ce sujet.

Après avoir examiné ce tableau, la Commission en est venue à la conclusion que son contenu est pertinent eu égard à ses travaux.

Je tiens à vous préciser que les commissions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) bénéficient des pouvoirs prévus dans la *Loi sur les commissions d'enquêtes* (L.R.Q., c. C-37) et peuvent ainsi rendre public un document indépendamment des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1). Cependant, en présence d'un document faisant l'objet d'une allégation de confidentialité, les commissions du BAPE sont soucieuses d'agir équitablement. C'est pourquoi, le cas échéant, la Commission donne à la personne invoquant la confidentialité d'un document, l'occasion de faire connaître ses objections à ce que le document soit rendu public en tout ou en partie.

...1

Comme le tableau joint en annexe pourrait, de l'avis de La Financière agricole, contenir des renseignements de nature confidentielle appartenant à la Fédération des producteurs de porcs du Québec, la Commission désire donner l'occasion à cette dernière de faire connaître ses objections à ce qu'il soit rendu public.

Pour ce faire, pourriez-vous nous faire savoir, par écrit, et d'ici le 7 janvier 2003, si la Fédération des producteurs de porcs du Québec s'oppose à ce que le tableau concernant la répartition des entreprises du secteur porcin bénéficiant du *Programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles* et distinguant les volumes de production situés entre 50 000 et 100 000 porcs de ceux situés au-delà de 100 000 porcs soit rendu public. Si tel est le cas, votre lettre devra indiquer clairement les motifs à l'appui de cette objection et établir le préjudice qui pourrait être subi si le document était rendu public.

Vos arguments seront alors considérés par la Commission et cette dernière décidera s'il y a lieu de rendre public ou non le contenu du document en question.


Dans l'éventualité où la Commission décide de rendre public le document malgré les objections de la Fédération, la Commission fixera, dans sa décision, un délai de façon à permettre à la Fédération d'exercer un recours en justice si elle l'estime opportun.

Pour terminer, veuillez prendre note que votre lettre sera rendue publique, à moins que vous n'indiquiez les passages qui, selon la Fédération, ne devraient pas être rendus publics, et les arguments à l'appui de cette objection. La Commission rendra alors une décision à l'effet de rendre publique ou non, en tout ou en partie, votre lettre.

Par ailleurs, un deuxième tableau dans lequel sont regroupées les strates « 50 000 à 100 000 porcs » et « 100 000 porcs et plus » a également été transmis à la Commission par La Financière agricole avec la mention « Pour publication ». Celui-ci a été rendu public et est accessible sous la cote ECON45.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente de la Commission,



Louise Boucher

p. j. (2)

c.c. : M. Marc-A. Gagnon, La Financière agricole du Québec